

Origines et réforme de l'abbaye Notre-Dame de Chaage (XIe-XIIe siècles)

Mickaël Wilmart

► **To cite this version:**

Mickaël Wilmart. Origines et réforme de l'abbaye Notre-Dame de Chaage (XIe-XIIe siècles). Bulletin de la Société Littéraire et Historique de la Brie, 2002, 57, pp.53-64. <halshs-00832419>

HAL Id: halshs-00832419

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00832419>

Submitted on 10 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Origines et réforme de l'abbaye Notre-Dame de Chaage (XI^e-XII^e siècles)

Mickaël Wilmart

Au XI^e siècle, la ville de Meaux occupe l'espace restreint de l'enceinte du Bas-Empire et des faubourgs naissants formés autour des églises Saint-Rémy, Saint-Martin et sans doute du prieuré Sainte-Céline. Au nord, la grande boucle de la Marne, aujourd'hui disparue au profit du cours actuel, abrite les ruines de monuments antiques¹, l'abbaye Saint-Faron et Notre-Dame de Chaage.

L'étymologie de Chaage, en latin *Cagia*, est l'objet de débats. Dom Toussaints du Plessis lui donne pour origine le terme *Cavea*², que l'on trouve d'ailleurs pour désigner l'endroit dans certains textes, c'est-à-dire un élément d'amphithéâtre ou de théâtre antique et par extension le bâtiment lui-même. Son hypothèse a été contestée³ car on sait aujourd'hui que l'édifice de spectacle se situait plus au nord de l'abbaye. Il faut pourtant rendre justice à l'historien mauriste, au moins en ce qui concerne l'aspect étymologique du problème. En effet, le débat s'est focalisé à tort sur l'hypothèse de l'existence d'un théâtre à l'emplacement de l'abbaye. Or, dans la topographie meloise, Chaage est loin de désigner la seule église Notre-Dame. Le terme est également utilisé pour désigner des prairies⁴ situées dans la boucle de la Marne. Chaage est en fait un lieu-dit assez vaste qui reste encore mal délimité et qui devait s'étendre au nord, englobant ainsi le théâtre découvert dans la rue Camille Guérin.

L'occupation humaine de Chaage pendant le Moyen Age central est mal connue, faute d'une documentation suffisante. Les rares témoignages concernent la seule abbaye dont l'histoire des premiers développements reste à écrire⁵. Pour y parvenir, l'appel à des sources extérieures

¹ A l'instar de Reims à la même époque, Meaux conserve encore des vestiges antiques suffisamment en élévation pour marquer les esprits. L'archidiacre Foulcoie de Beauvais a laissé une lettre à ce sujet. Elle a été publiée, avec des témoignages concernant d'autres villes, dans : A. Boutémy et F. Vercauteren, « Foulcoie de Beauvais et l'intérêt pour l'archéologie antique aux XI^e et XII^e siècles », *Latomus*, t. I, 1937, p. 173-186.

² T. Du Plessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, t. I, Paris, 1731, p. 141. Le *v* et le *g* dans les chartes médiévales sont souvent des lettres équivalentes. Gautier peut ainsi être traduit *Galterus*, *Walterus* et *Valterus*. *Cavea* et *Cagia* sont donc un seul et même terme.

³ J.-P. Laporte, « Topographie chrétienne de Meaux avant l'an mil », *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du Pays de Meaux*, n°46, 1995, p. 31-78, plus particulièrement p. 45-46.

⁴ Voir la liste des biens accordés aux chanoines réguliers de Notre-Dame de Chaage en 1135 dans le tableau intégré à l'article.

⁵ Les études qui lui ont été consacrées ont surtout porté sur la fin du Moyen Age et l'ensemble de l'époque moderne : J.-B. Molin, « Notre-Dame de Châge, église, abbaye, paroisse du vieux Meaux », *Bulletin de la Société d'histoire et d'art du diocèse de Meaux*, n°1, 1950, p. 5-29 ; J.-M. Camarty, « L'abbaye Notre-Dame de

au diocèse et la relecture des textes meldois paraissent nécessaires.

Notre-Dame de Chaage au XI^e siècle : église ou abbaye ?

La première mention de Notre-Dame de Chaage se trouve dans une charte datée de 1005, sous la dénomination assez vague d'*ecclesia Sancta Maria in Cavea*⁶. Le terme *ecclesia* pose ici un problème d'interprétation. Désigne-t-il une église paroissiale⁷, une abbaye ou une simple chapelle ? Le rattachement du service baptismal de la cathédrale sous l'épiscopat de Gautier de Chambly⁸ a laissé supposé qu'il ne s'agissait, jusque là, que d'une simple chapelle⁹. La lecture d'un texte breton du XI^e siècle vient jeter une lumière nouvelle sur la question¹⁰.

La vie de saint Goëznou¹¹, écrite en 1019, comporte à la fin du texte une liste de reliques du diocèse de Saint-Pol-de-Léon abritées dans différentes villes au moment de l'avancée viking sur la Bretagne. Les reliques de saint Mélor sont ainsi mentionnées à Meaux : *Meldis Meloris in monasteris Cagia*¹². Il s'agit de la mention la plus ancienne d'une communauté religieuse à Chaage.

Toutefois, un problème se pose : la datation du texte, dont on ne conserve qu'une copie du XV^e siècle, est le sujet d'un débat entre les historiens bretons. Lors de la publication de la deuxième partie de la *Vita*, Claude Sterckx et Gwenaël Leduc remarquent certaines formes de vocabulaire archaïque du XI^e siècle¹³. En 1980, Léon Fleuriot prend aussi position pour 1019, notant la mention de la translation du corps de saint Matthieu de la ville de Salerne¹⁴. Mais, à

Chaage », *Bulletin de la Société Littéraire et Historique de la Brie*, vol. 55, 2000, p. 5-84.

⁶ T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièce VII.

⁷ C'est le cas des autres églises citées à la suite de Notre-Dame de Chaage.

⁸ Aucun trace documentaire ne subsiste de ce rattachement déjà effectif en 1135. Peut-être que la datation sous l'épiscopat de Gautier II n'est qu'une hypothèse de Du Plessis qui ne cite aucune pièce justificative à ce propos (T. Du Plessis, *op. cit.*, t. I, p. 630).

⁹ J.-P. Laporte, art. cit., p. 45.

¹⁰ Je tiens ici à remercier Monsieur Jean-Christophe Cassard, de l'université de Brest-Atlantique, pour ses précieuses indications.

¹¹ La publication de la vie de saint Goëznou s'est faite en deux étapes : A. de La Borderie, « *L'Historia Britannica* avant Geoffroi de Monmouth et la vie inédite de saint Goëznou », in *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IX, 1882, p. 225-246 et C. Sterckx et G. Leduc, « Les fragments inédits de la vie de saint Goëznou », in *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 277-285.

¹² *Ibid.*, p. 280.

¹³ *Ibid.*, p. 283.

¹⁴ L. Fleuriot, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 277.

sa suite, la datation est de nouveau contestée par Hubert Guillotel¹⁵ dont l'argument principal est la mention de l'abbaye de Chaage censée être fondée en 1135. Pourtant, tout montre que le texte date bien de 1019, à commencer par la dédicace de la *Vita* adressée à Eudes, dans la vingt-quatrième année de son épiscopat, l'an de l'Incarnation 1019¹⁶. Certes, il n'existe pas d'Eudes sur les listes épiscopales de Saint-Pol-de-Léon¹⁷ même si M. Guillotel affirme qu'un certain Eudes représente le Léon à Latran en 1179. A cette date, l'évêque est bien connu et se nomme Gui. Sans doute une erreur de copiste a-t-elle transformé *Guido* en *Eudo* dans les actes du concile. Si aucun Eudes n'a été retrouvé dans les sources bretonnes, de nombreuses lacunes existent dans la succession reconstituée des évêques du Léon. Or, on n'y trouve aucune lacune de 24 ans ou plus après 1108. Comme on ne connaît pas d'évêque entre le milieu du IX^e siècle et 1039, la présence d'Eudes en 1019 est tout à fait plausible.

A ces arguments basés sur les sources bretonnes, il est possible d'en ajouter un autre à partir de l'événementiel meldois. La chapelle Saint-Mélor apparaît dans les textes briards au XII^e siècle¹⁸. Elle donne ensuite son nom à une porte de l'enceinte du Bas-Empire jusque là appelée porte Dorée. La première mention de la porte Saint-Mélor se trouve dans un acte de l'évêque Renaud donné entre 1158 et 1161¹⁹. Parmi les témoins est cité un *Bartholomeus de Porta Sancti Melori*. Or, il faut compter un certain laps de temps entre la fondation de la chapelle, la nouvelle appellation de la porte et enfin l'utilisation du nom de la porte pour un surnom. On peut alors estimer que la chapelle Saint-Mélor est construite entre 1130 et 1140. La date de 1138 a été proposée²⁰ en raison de l'existence d'une partie des reliques de saint Mélor dans un catalogue de l'abbaye Saint-Magloire de Paris²¹. On pouvait supposer que les reliques du saint étaient parties de Saint-Magloire peu après cette date. Mais l'examen d'un autre procès verbal de visite des reliques de la même abbaye effectué en 1389 montre que ces reliques, ou au moins une partie d'entre elles, y étaient toujours conservées²². On ne peut pas se servir du premier catalogue pour dater la translation des reliques du saint à Meaux. Si

¹⁵ H. Guillotel, compte-rendu de Léon Fleuriot, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980, in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. LVIII, 1981, p. 350-357.

¹⁶ A. de La Borderie, art. cit., p. 228 : « *Venerabili domino et patri in Christo Eudoni episcopo, fratibusque cum eo in Christi servicio congerentibus, Guillelmus, eorum presbiter, in Domino salutem, anno ab Incarnatione Domini M^o nono decimo, qui est XXIII^{us} episcopatus tui, domine episcopi* ».

¹⁷ *Gallia Christiana*, t. XIV, Paris, 1856, col. 974.

¹⁸ Sur la chapelle Saint-Mélor, on se reportera à : J.-P. Laporte, art. cit., p. 40-42.

¹⁹ B.N.F. : ms lat. 17027, fol. 58.

²⁰ J.-P. Laporte, art. cit., p. 41.

²¹ A. Terroine et L. Fossier (éd.), *Chartes et documents de l'abbaye Saint-Magloire*, t. I, *Fin du X^e s.-1280*, Paris, 1998, acte 30 : « *martirum preciosorum partes corporum Melorii et Tremorii* ».

²² A. Terroine et L. Fossier (éd.), *op. cit.*, t. II, *1280-1330*, Paris, 1966, acte 3 : « Les precieuz cors martiz saint Meloire et saint Tremoire, [...] item des os saint Meloire, confesseur ».

l'auteur de la vie de saint Goëznou avait écrit au XII^e siècle, il aurait sans nul doute cité la chapelle Saint-Mélor. La mention de *Cagia* montre qu'il s'est renseigné avant d'écrire sur le lieu précis de conservation. D'ailleurs, quand il ne le connaît pas avec exactitude pour des reliques d'autres saints, il ne mentionne que le nom de la ville²³. Il rédige donc son texte avant la fondation de la chapelle Saint-Mélor, c'est-à-dire avant les années 1130-1140. Comme on connaît l'évêque qui dirige le diocèse de Léon avant cette période (Galo de 1108 à 1128) et que la lacune qui suit sa mort dans la liste ne dure que quatorze ans, il n'est pas possible que le texte soit du XII^e siècle. La datation de 1019 pour la rédaction de la *Vita sancti Goeznovii* semble solidement démontrable.

La mention d'un monastère de Chaage lève le voile sur l'ambiguïté du terme *ecclesia* utilisé dans l'acte de 1005. Il existe bien une communauté religieuse à Chaage au début du XI^e siècle, de fondation inconnue. Une hypothèse, qui reste invérifiable en l'état actuel des sources, peut pourtant être émise. Le monastère de Chaage partage les reliques de saint Mélor avec l'abbaye Saint-Magloire de Paris. Or, à l'origine, les reliques de saint Mélor proviennent des religieux de Saint-Magloire en Bretagne. Les incursions vikings du X^e siècle ont poussé les moines à s'exiler avec leurs reliquaires²⁴. Accueillis par le roi à Paris, ceux-ci ont été autorisés à fonder un nouvel établissement dans leur ville d'accueil : Saint-Magloire de Paris. Il est possible qu'une partie de la communauté religieuse se soit installée à Meaux en ce qui allait devenir l'abbaye Notre-Dame de Chaage et mise sous la dépendance du chapitre en 1005. Ceci pourrait expliquer la présence des reliques d'un autre saint breton, saint Josse²⁵, et le culte important réservé à ces deux saints encore au XVI^e siècle²⁶.

La réforme de 1135

Entre 1019 et 1135, nous ne savons rien de l'histoire de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, faute

²³ C'est le cas par exemple pour Redon, Chartres ou Orléans (C. Sterckx et G. Leduc, art. cit., p. 280).

²⁴ H. Guillotel, « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1982, p. 269-315.

²⁵ Sur saint Josse, originaire du nord de la Bretagne comme saint Mélor, voir : R. Aubert, « Josse (saint) », in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XXVIII, col. 279-281).

²⁶ J.-B. Molin, art. cit., p. 23. Ces deux saints étaient commémorés deux fois chacun dans l'année (anniversaire et translation). De plus, l'importance du culte est confirmée par le degré de solennité de leurs offices (double majeur) qui les place dans la hiérarchie des fêtes en dessous de saint Augustin mais au même rang que saint Etienne et saint Fiacre et au dessus des autres saints locaux.

d'archives. Un acte du cartulaire de Faremoutiers, rédigé devant Manassès I^{er}, mentionne la présence d'un abbé de Chaage sans en préciser le nom²⁷. Cet accord entre le chapitre et l'abbaye de Faremoutiers n'est pas daté mais la présence du doyen Thibaud et de l'évêque permettent d'établir une datation entre 1117 et 1120²⁸. Il faut avouer que la mémoire de la communauté avant 1135 s'est perdue. Le cas n'est certes pas isolé. On ne sait rien du prieuré dans lequel Guillaume de Champeaux s'installe pour fonder l'abbaye Saint-Victor²⁹. La réforme de l'abbaye Saint-Magloire de Paris à la fin du XI^e siècle a provoqué le départ d'une partie des religieux et la dispersion des archives³⁰. La disparition des titres d'avant 1135 à Chaage a sans doute provoqué une confusion dans la mémoire meloise, interprétant l'acte de 1135³¹ comme la charte de fondation alors qu'il ne s'agit que d'une réforme.

En effet, après avoir établi l'existence d'une communauté à Notre-Dame de Chaage dès le XI^e siècle, une relecture de cet acte s'impose. Il faut remarquer que le texte ne comporte à aucun moment une allusion à une fondation mais ne parle que de l'installation de chanoines réguliers de Saint-Victor dans l'*ecclesia B. Mariae de Cagia*.

En 1108, Guillaume de Champeaux, archidiacre et écôlatre de Notre-Dame de Paris, se retire dans un petit prieuré à l'entrée de la ville avec quelques-uns de ses disciples. Soutenu par Galon, évêque de Paris, et par le roi Louis VI, il obtient en 1113 l'érection de la petite communauté en abbaye. L'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor est né. L'expansion victorine se fait de deux manières. D'une part, l'abbaye parisienne crée une douzaine de prieurés autour de Paris qui restent attachés à leur maison mère. D'autre part, les chanoines réguliers participent à la réforme d'un certain nombre de monastères. Les religieux sont envoyés auprès d'une communauté dans laquelle ils introduisent leur règle. Généralement, l'un

²⁷ Bibliothèque Sainte-Geneviève : ms 358, f. 92v. L'acte assez court ne mentionne pas non plus les noms des archidiacres, de l'abbé de Lagny et du prieur de la Celle-sur-Morin. Il s'agit d'un accord entre le chapitre et l'abbaye de Faremoutiers pour la nomination à la cure de Pommeuse, donnée au chapitre par Manassès I^{er} en 1107 (T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièce XXVIII). On doit tout de même l'utiliser avec prudence. En effet, les lacunes concernant le nom des témoins, l'absence d'un acte aussi important dans les cartulaires du chapitre et la présence inhabituelle d'un abbé de Lagny (diocèse de Paris) dans un acte des autorités diocésaines meloises pourraient laisser penser que nous sommes en présence d'un faux.

²⁸ Thibaud est doyen du chapitre entre 1117 et 1127 et Manassès I^{er} est évêque entre 1106 et 1120. La datation de l'acte a été établie dans : J. Le Braz-Trémembert, « Les cartulaires de Faremoutiers », in *Sainte Fare et Faremoutiers, treize siècles de vie monastique*, Faremoutiers, 1956, p. 175-214, acte 6.

²⁹ Sur l'existence d'une communauté avant les chanoines réguliers de Saint-Victor : R.-H. Bautier, « Les origines et premiers développements de l'abbaye Saint-Victor de Paris », in *L'abbaye parisienne de Saint-Victor au Moyen Age. Communications présentées au XIII^e colloque d'Humanisme médiéval de Paris (1986-1988)*, éd. par J. Longère, Paris-Turnhout, 1991, p. 23-52.

³⁰ A. Terroine, L. Fossier (éd.), *op. cit.*, t. I, p. 51.

³¹ Nous utilisons ici l'édition de la *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 549-550 plus complète que celle de T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièce XLVII.

d'entre eux est élu à la tête de l'abbaye réformée. Il est important de noter qu'en dehors des prieurés, l'ordre de Saint-Victor ne s'est développé qu'en agrégeant des monastères déjà existants. Les créations *ex nihilo* sont tardives et constituent l'exception³². Ces éléments sur le fonctionnement de l'ordre corroborent d'ailleurs les arguments précédents concernant l'existence d'une communauté antérieure à 1135 à Chaage.

D'après l'acte de 1135, la réforme est introduite par le chapitre - qui a reçu Notre-Dame de Chaage en 1005 - avec le soutien de Manassès II de Cornillon. Et, suivant le déroulement habituel, un chanoine régulier de Saint-Victor est élu abbé en la personne d'Hélie. L'essentiel de la chartre est en fait consacrée à l'inventaire de biens donnés à l'abbaye résumé ici en un tableau.

Nature	Localisation	Désignation
Terres	Inconnue	<i>Quae fuit Fulconis Rufi</i>
Terres	Villenoy	<i>Quae fuit Godefridi</i>
Terres	Meaux	<i>Duo arpenta terrae quoe sunt in braiis Sancti Faronis</i>
Terres	Inconnue	<i>Quae fuit Herberti Letardi</i>
Terres	Chauconin	<i>Terra beate Mariae</i>
Prés	Meaux	<i>Duo arpenta prati in Cagia</i>
Vignes	Inconnue	<i>Quae fuit Letoldi praepositi</i>
Vignes	Inconnue	<i>Quae fuit Asselini presbyteri</i>
Vignes	Inconnue	<i>Quae fuit Gunthardi</i>
Cens	Inconnue	<i>Herbeti Goriat</i>
Cens	Inconnue	<i>Rogerii de Ruetel</i>
Dîmes	Chauconin	<i>Quam Simon de Cloya dedit Beatae Mariae</i>
Dîmes	Chauconin	<i>Quam dedit Ebrardus</i>
Dîmes	Précy	<i>Quas Simon filius Hatonis de Laniaco habebat</i>
Dîmes	Luzancy	<i>Quas Adam de Puteo habebat</i>

³² Sur la mise en place et le développement de l'ordre de Saint-Victor, on se reportera à l'excellente synthèse de J. Châtillon, *Le mouvement canonial au Moyen Age. Réforme de l'Eglise, spiritualité et culture*, Paris-Turnhout, 1992, p. 34-39.

Il faut ajouter à cela, outre une prébende de la cathédrale et les revenus de la chapelle du Cantuaire ou de Saint-Jean-Baptiste, les cures de Claye³³, Ocquerre³⁴, Saint-Rémy-de-La-Vanne³⁵, Fontenay-Trésigny³⁶, Saint-Saturnin³⁷ ainsi que la chapelle Saint-Rigomer³⁸ qui n'est pas encore prieuré. Les biens du curé desservant la paroisse Notre-Dame sont rattachés au monastère, signe que ce n'était peut-être pas le cas auparavant. Il est vrai que l'acte est peu précis. L'abbaye Notre-Dame de Chaage est depuis 1005 la possession du chapitre³⁹. La réforme du monastère fait entrer la communauté dans la fédération victorine⁴⁰ et l'acte de 1135 entérine l'indépendance de l'abbaye, même si le chapitre conserve un droit de regard sur l'élection de l'abbé⁴¹. Si l'on considère le fait qu'aucune paroisse donnée à Notre-Dame de Chaage n'est auparavant mentionnée comme appartenant au chapitre (à l'exception de la chapelle Saint-Rigomer), on est en droit de se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'un abandon par les chanoines des revenus de l'abbaye qui, de toute façon, leur appartenaient juridiquement depuis 1005. Cette assertion est confirmée par la bulle d'Innocent II approuvant l'arrivée de l'ordre de Saint-Victor et mentionnant les privilèges accordés à l'abbaye Notre-Dame de Chaage par ses prédécesseurs⁴².

Il semble que la réforme soit rapidement suivie d'un agrandissement de la communauté. Quelques temps après son élection - à une date indéterminée - Hélie obtient du chapitre l'abandon du cens prélevé par celui-ci sur une vigne nouvellement donnée à Notre-Dame de Chaage et sur laquelle doit être construite la nouvelle maison abbatiale⁴³. Un emplacement est réservé pour le cimetière des religieux. Cette nouvelle prospérité est sans doute le fruit des liens étroits unissant l'abbaye à l'évêque Manassès II de Cornillon.

³³ Comm. et ca. de Claye-Souilly, Seine-et-Marne.

³⁴ Ca. de Lizy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne.

³⁵ Ca. de La Ferté-Gaucher, Seine-et-Marne.

³⁶ Ca. de Rozay-en-Brie, Seine-et-Marne.

³⁷ Comm. de Chauconin-Neufmontiers et Villenoy, ca. de Meaux, Seine-et-Marne.

³⁸ Comm. et ca. de Meaux, Seine-et-Marne.

³⁹ Voir l'acte de donation au chapitre par l'évêque Gilbert : T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièce VII.

⁴⁰ Sur la notion de fédération victorine, voir J. Châtillon, *op. cit.*, p. 34.

⁴¹ Méd. Meaux, ms 63, p. 19.

⁴² T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièce LIII : « *Confirmamus quaecunque vobis per authentica praedecessorum nostrorum privilegia* ». Cette phrase constitue un argument supplémentaire pour l'existence d'une communauté à Chaage antérieure à 1135 puisque Innocent II est pape à partir de 1130.

⁴³ Méd. Meaux, ms 63, p. 289.

L'évêque Manassès II et l'abbaye de Chaage

La réforme de 1135 est accomplie à la demande du chapitre avec le soutien de l'évêque. Le rôle de Manassès II de Cornillon est certainement plus grand qu'un simple soutien mais la rédaction de l'acte ne pouvait que mettre en avant les possesseurs de l'abbaye, c'est-à-dire le chapitre. Rapidement, le nouvel abbé de Notre-Dame de Chaage s'affirme comme l'un des premiers personnages du diocèse. Témoins dans de nombreux actes épiscopaux⁴⁴, les abbés de Chaage deviennent un élément important de l'entourage épiscopal, apparaissant parfois dans les listes de témoins avant le doyen du chapitre⁴⁵. Le lien entre Manassès II et l'abbaye apparaît d'autant plus fort que le prélat se fait inhumer dans l'église abbatiale⁴⁶. Comme le fait remarquer Jean Châtillon, l'extension de l'ordre de Saint-Victor doit beaucoup à l'action des évêques⁴⁷. Pour comprendre la portée de la réforme de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, il faut s'arrêter sur la personnalité de Manassès II, figure marquante de l'histoire meldeuse du XII^e siècle.

L'évêque Manassès II est membre de la famille de Cornillon qui domine la ville entre la fin du XI^e et la fin du XII^e siècle⁴⁸. Il est le neveu de Manassès I^{er}, évêque de Meaux de 1106 à 1120 et petit-neveu de Gautier de Chambly, évêque de 1085 à 1106. Ces liens familiaux ont sans doute facilité son intégration dans le monde intellectuel. Gautier et Manassès I^{er} sont des proches d'Yves de Chartres⁴⁹. A l'arrivée de Foulcoie de Beauvais à Meaux, ils l'accueillent dans leur entourage et c'est Manassès I^{er} qui le nomme archidiacre⁵⁰. Leur amitié avec Yves de Chartres les inclue dans un mouvement réformateur plus vaste. En effet, la fondation de

⁴⁴ En attendant un inventaire exhaustif des actes de Manassès II, on peut citer : T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièces XLVIII, XLIX, LIV, LXVI, et B.N.F., ms lat. 17027, fol. 57 pour l'abbé Hélié auxquels il faut ajouter J. F. Benton, *Recueil des actes de comtes de Champagne (1152-1198)*, Pre-edition, 1988 (conservé à l'I.R.H.T.), acte 52e et 52f où Hélié est présent auprès de Manassès II comme témoin de chartes du comte Henri I^{er} ; T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièces LXXIII, LXXV pour l'abbé Simon. On a conservé le serment d'obéissance à l'évêque de ce dernier, écrit au bas d'une page d'un évangile du IX^e siècle (B.N.F., ms lat. 274, fol. 159v.).

⁴⁵ T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièces XLVIII, XLIX, LXXIII, LXXV. Dans ce dernier acte, l'abbé de Chaage est précédé de l'archidiacre.

⁴⁶ T. Du Plessis, *op. cit.*, t. I, p. 205 précise : « Au mois de mai 1661, pendant qu'on travailloit à la nouvelle église, ses ossements furent trouvez avec une étole de drap d'or assez entière, et quelques morceaux de taffetas violet, et du suaire où il avoit été enveloppé. Les ossements étoient d'une grandeur extraordinaire : on les renferma dans un coffre de bois, et on les transporta le I^{er} juin suivant avec la décence requise dans le sanctuaire de la nouvelle église ».

⁴⁷ J. Châtillon, *op. cit.*, p. 35-39.

⁴⁸ Sur les Cornillon, on se reportera à M. Wilmart, *La noblesse de la région de Meaux au Moyen Age : les Cornillon (fin XI^e-début XV^e s.)*, mémoire de maîtrise sous la dir. d'E. Crouzet-Pavan, Université de Paris IV, 2000.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 22-24.

⁵⁰ M. Wilmart, « Foulcoie de Beauvais, itinéraire d'un intellectuel du XI^e s. », in *Bulletin de la Société Littéraire et Historique de la Brie*, vol. 57, 2002, p. 35-52.

l'ordre de Saint-Victor a pour origine l'initiative de Guillaume de Champeaux, archidiacre de Paris, soutenu par son évêque Galon. Il faut relever l'action décisive de Galon⁵¹, élève d'Yves de Chartres. Son maître avait tenté de réformer son chapitre de Chartres mais dût se contenter d'installer des chanoines réguliers dans l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée⁵². C'est naturellement que Manassès I^{er} de Cornillon participe à Châlons en 1113 au conseil d'évêques chargés de la fondation de Saint-Victor⁵³. En favorisant l'entrée de l'ordre victorin, Manassès II s'inscrit dans une continuité familiale.

Mais au delà de l'aspect religieux, l'adhésion à la réforme victorine se révèle également un geste politique fort. En effet, l'ordre de Saint-Victor est largement soutenu par Louis VI. Les liens entre l'abbaye parisienne et la monarchie capétienne sont tels que celle-ci confie aux chanoines réguliers la rédaction des actes royaux⁵⁴. Or, c'est sous l'épiscopat de Manassès II que les tensions entre comte et évêque s'accroissent⁵⁵. Le prélat apparaît comme un allié des Capétiens dans la lutte d'influence que se livrent rois de France et comtes sur la ville de Meaux. Il est en effet l'un des proches de Suger, abbé de Saint-Denis, à une époque où l'abbaye dionysienne s'affirme comme le symbole de la monarchie française. L'abbatiat de Suger est marqué par la reconstruction de l'église de Saint-Denis⁵⁶ et Manassès II participe à chacune des bénédictions. Le 11 juin 1144, il assiste à la consécration du nouveau chevet, en compagnie des archevêques de Reims, Rouen, Sens et d'un certain nombre d'évêques de ces provinces⁵⁷. Une absence est à remarquer : l'évêque de Troyes, fidèle du comte de Champagne, n'a pas fait le voyage. Le même jour, l'assemblée consacre les autels de l'église⁵⁸. Si la plupart des évêques et archevêques n'en bénissent qu'un seul, Manassès II consacre deux autels : ceux de saint Barnabé et de saint Georges. Ce privilège démontre bien un attachement à Saint-Denis et donc au roi. L'évêque de Meaux participe également à la dédicace de l'oratoire Saint-Romain et durant cette fête consacre l'oratoire dédié à Saint-Hyppolyte situé

⁵¹ J. Châtillon, *op. cit.*, p. 35. Sur Galon, voir : T. de Morembert, « Galon », in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XIX, Paris, 1981, col. 911.

⁵² J. Châtillon, *op. cit.*, p. 35. Pour plus de détails : R. Sprandel, *Yvo von Chartres und seine Stellung in der Kirchengeschichte*, Stuttgart, 1962, p. 143-145.

⁵³ J. Dufour, *Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137)*, t. I, Paris, 1992, acte 80. Voir R.-H. Bautier, art. cit., p. 33-34.

⁵⁴ F. Gasparri, « *Scriptorium* et bureau d'écriture de l'abbaye Saint-Victor de Paris », in Jean Longère (éd.), *op. cit.*, p. 119-139.

⁵⁵ M. Wilmart, *La noblesse dans la région de Meaux au Moyen Age*, *op. cit.*, p. 31.

⁵⁶ A ce sujet, voir : Michel Bur, *Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France*, Paris, 1991, p. 231-250.

⁵⁷ Suger, *La geste de Louis VI et autres oeuvres*, éd. par M. Bur, Paris, 1994, p. 208-209.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 212-213.

dans les bas-côtés de l'église⁵⁹. Enfin, le 8 octobre 1144, il est présent à la translation des reliques de l'autel saint⁶⁰. Sa présence au côté de Suger ne s'arrête pas là. En 1147 il bénit en sa présence le premier abbé de Sainte-Genevieve à Paris⁶¹ marquant l'entrée de l'abbaye dans l'ordre de Saint-Victor.

Ce soutien aux Capétiens se traduit par une politique d'affirmation épiscopale face aux ingérences comtales. La réforme de Notre-Dame de Chaage est alors un acte fort. Au XI^e siècle, les évêques ont laissé s'échapper leur influence sur les établissements réguliers de la ville. En 1026, le comte Eudes II fait réformer l'abbaye Saint-Faron⁶² dont le statut d'abbaye comtale⁶³ est confirmé par l'inhumation de la comtesse Adèle⁶⁴. Le prieuré Saint-Pierre de Cornillon est rattaché à Saint-Faron dès sa fondation par Hildric⁶⁵. L'abbaye Sainte-Céline devient un prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier à la demande du vicomte de Meaux qui en souhaitait la réforme⁶⁶. Si l'on en croit l'acte de 1135 touchant la réforme de l'abbaye de Chaage, Saint-Rigomer n'est encore qu'une chapelle. Réformer Notre-Dame de Chaage, c'est donc renforcer le seul monastère qui se trouve sous l'influence des autorités diocésaines. Y introduire l'ordre de Saint-Victor, c'est également affirmer l'influence royale sur la ville. Il faut ajouter à cela une politique de prestige de la part de l'évêque qui se poursuit dans les années suivantes par la construction du palais épiscopal⁶⁷.

Si on connaît mal l'origine et les premiers développements de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, la réforme de 1135 qui voit son entrée dans l'ordre de Saint-Victor est un événement important par lequel l'évêque et son chapitre s'affirment. Son importance est telle que la mémoire collective en a fait l'acte de fondation de la communauté, sans doute faute d'archives antérieures. L'existence de l'abbaye au XI^e siècle est maintenant avérée. Seule l'archéologie

⁵⁹ *Ibid.*, p. 248.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 261-264.

⁶¹ G. Dubois, *Historia Ecclesiae Parisiensis*, t. II, Paris, 1690, p. 96.

⁶² M. Bur, *La formation du comté de Champagne (v. 950-v. 1150)*, Nancy, 1977, p. 170.

⁶³ *Ibid.*, p. 353.

⁶⁴ T. Du Plessis, *op. cit.*, t. I, p. 110.

⁶⁵ M. Wilmart, *op. cit.*, p. 16-17.

⁶⁶ T. Du Plessis, *op. cit.*, t. I, p. 10-11.

⁶⁷ Nous suivons ici la datation de T. Crépin-Leblond, *Recherches sur les palais épiscopaux en France au Moyen Age (XII^e-XIII^e s.) d'après divers exemples des provinces ecclésiastiques de Reims et Sens*, Thèse de l'École des Chartes, 1987, p. 154-155 et p. 170. Les salles basses du palais épiscopal actuel (ancien rez-de-chaussée) sont du tout premier gothique. Or, c'est Suger, ami de Manassès II de Cornillon, qui lance ce style. Doit-on y voir une influence de l'amitié unissant le prélat et l'abbé ?

pourrait nous en dire plus sur l'établissement primitif.

Mickaël WILMART